



## Comment puis je faire pour la pension??

Par **isabelle**, le **22/08/2011** à **11:47**

Bonjour,  
depuis 2002 j ai fait appelle à une procedure de pension alimentaire,le problème le père de ma fille me la donne quand lui ça l arrange meme parfois le dernier jour du mois au lieu au plus tard le 15 de chaque mois et de plus il n a jamais appliqué l indexation depuis tout ce temps alors que puis je faire etant donné qu il n a pas d employeur fix?? je voulais déposer plaint mais le problème c est quil faut qu il me la donne pas pendant 2 mois pour faire quelque chose contre lui alors si vous pouvez m aider et si vous connaissez bien vos droit merci de me renseigner!Cordialement

Par **cocotte1003**, le **22/08/2011** à **12:57**

Bonjour, si vous connaissez le nom de son employeur, vous pouvez , par l'intermédiaire, d'un huissier demander une saisie sur salaire et demander à rattraper le retard d'indexation sur les 5 denieres années. Vous pouvez aussi demander à la CAF de vous aider, cordialement

Par **mimi493**, le **22/08/2011** à **13:55**

Il ne faut pas qu'il la paye intégralement depuis 2 mois, or comme il n'a pas indexé, il ne paye plus la pension intégralement depuis 4 ans, soit bien plus de 2 mois

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **17:08**

Bonjour

Vous pouvez prendre r-v avec un conseiller de la CAF pour lui expliquer la situation.

La CAF pourra vous verser la pension alimentaire et se retourner contre le père de votre fille.

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **17:11**

non, la CAF ne fait ça qu'après une tentative infructueuse par huissier.

<http://www.caf.fr/cataloguerpa/bas.htm>

[fluo]vous avez déjà engagé une action pour en obtenir le versement (paiement direct, saisie-arrêt, etc.), mais celle-ci a échoué[/fluo].

C'est vraiment une ultime solution, car ils ne sont pas toujours très virulents et souvent s'arrêtent à la récup de l'ASF (donc bien moins que la PA)

Et quand on n'a pas réussi, le TP c'est bien aussi.

[citation]La CAF pourra vous verser la pension alimentaire[/citation] en aucun cas, la CAF ne versera que l'ASF